

Orientation et affectation des élèves

Publié le 07/11/2013 – Mis à jour le 19/06/2019

Vos interlocuteurs privilégiés

Les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O) sont des centres publics gratuits de l'Education Nationale, ouverts aux élèves, étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou de formation, parents d'élèves, adulte en reconversion, etc.

Les Psychologues de l'Education Nationale, spécialité Education, Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle (EDO) assurent des permanences d'accueil en CIO mais également en établissements scolaires publics.

Affectation après la classe de 3^{ème}

Pour une demande d'information, prendre contact avec la division des élèves de la Direction des Services de l'Education Nationale de votre département (D.S.D.E.N.) :

- [Coordonnées des services en D.S.D.E.N](#)

Admission post Bac

Pour une demande d'admission dans une première année de l'enseignement supérieur, les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sur le site [Parcoursup](#).

En cas de problème, vous pouvez envoyer un message via la rubrique « Contact » accessible depuis votre dossier Parcoursup.

Pour plus d'informations sur la procédure nous vous invitons à consulter la page dédiée du site académique :

<https://www.ac-nantes.fr/orientation-et-insertion/demander-une-formation/dans-l-enseignement-superieur-parcoursup/>

Date :

24/05/2019

M.A.J. le 19/06/2019

Dans cette rubrique

- [Le rectorat vous accueille](#)
- [Annuaire](#)
- [Organigramme](#)
- [Nous écrire](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37